



Le yoga présente un « intérêt direct pour la santé »

Pétition des associations professionnelles de yoga et des pratiquant-e-s de yoga à l'intention des autorités

(à savoir au conseiller fédéral Alain Berset et à l'Office fédéral de la santé publique OFSP)



Nous appelons les autorités à reconnaître ; au sein du système de santé, les enseignant-e-s de yoga comme un groupe professionnel lié à la santé et à annuler la fermeture des studios de yoga. Le yoga est classé de manière inadéquate dans l'ordonnance Covid-19 comme un sport individuel et une activité de loisirs. En raison de cette classification inadéquate, les cours de yoga, qui sont reconnus par les caisses-maladie comme une prestation de prévention comportementale individuelle, sont attribués aux activités de loisirs et donc interdits.

Les conséquences pour les enseignant-e-s de yoga et les pratiquant-e-s du yoga

En Suisse, les enseignant-e-s de yoga sont massivement touché-e-s par les mesures de lutte contre la pandémie du SRAS-Cov2. Les réglementations restrictives de la Confédération et des cantons provoquent une grande incertitude et une grande frustration chez les enseignant-e-s de yoga, mais aussi chez les pratiquant-e-s aux cours. Les enseignant-e-s de yoga considèrent avec beaucoup d'inquiétude le nombre d'infections au corona, mais aussi les dommages collatéraux sur la santé qui sont induits par les règlements de protection. Nous

constatons le besoin urgent de soutien mental et émotionnel des personnes en cette période de crise. Le yoga, par ses effets holistiques, peut apporter ce soutien. Pour les pratiquant-e-s du yoga, la fermeture des studios de yoga signifie une perte d'équilibre mental et physique dans leur vie quotidienne.

Que demandons-nous ?

Les associations professionnelles de yoga Yoga Schweiz Suisse Svizzera, l'Association Suisse de Yoga SYV et Iyengar Yoga Suisse demandent que :

Point 1

Le yoga n'est pas un sport et un studio de yoga n'est pas une salle de fitness ! Bien qu'il existe certaines offres dans lesquelles les positions du corps sont exclusivement mises en pratique pour la forme physique, le yoga est, selon notre éthique professionnelle, un chemin holistique d'exercices et d'expériences qui travaille sur le plan physique, émotionnel et spirituel de l'être humain. Il repose sur un concept différencié avec des méthodes physiologiques, psychologiques et philosophiques, telles que la relaxation profonde, la prise de conscience et la « formation » de la conscience. L'enseignement du yoga est une activité pédagogique qui vise à renforcer les compétences et les ressources des participant-e-s en matière de santé et à prévenir ou à contrer les états de tension physique et psychologique. Le yoga doit donc être classé comme étant d'intérêt pour la santé et par conséquent être affecté au secteur des soins de santé ainsi qu'aux offres éducatives et thérapeutiques privées et extrascolaires (comme c'est déjà le cas dans



Schweizer Yogaverband
Association Suisse de Yoga
Associazione Svizzera di Yoga
Swiss Yoga Association



yoga

schweiz suisse svizzera

certaines pays comme les États-Unis ou l'Inde). Dans ce pays, les cours de yoga sont reconnus comme des services de prévention de la santé comportementale individuelle et sont soutenus et coparrainés financièrement par quelques assurances maladie.

Point 2

Annuler la fermeture des studios de yoga et permettre la reprise des cours de yoga dans le respect des règles de distance et d'hygiène ainsi que des mesures de protection nécessaires. Les cours de yoga sont des cours préventifs qui servent à améliorer l'état de santé et le comportement des participant-e-s. Selon leurs objectifs, il s'agit de prestations de promotion de la santé qui ont un caractère préventif et réduisent le risque de maladie et favorisent des connaissances et des actions autodéterminées en matière de santé. Les enseignant-e-s de yoga font partie du groupe des prestataires d'enseignement privé. Ils enseignent principalement dans leurs propres studios de yoga (salles louées), qui sont utilisés exclusivement par les pratiquant-e-s d'un groupe à un moment donné. Il n'y a plus de circulation publique. En fonction de la grandeur des salles, les enseignant-e-s de yoga peuvent ajuster individuellement le nombre de participant-e-s aux cours de yoga afin d'assurer et de mettre en œuvre le respect du concept de protection requis et ainsi que le traçage des chaînes de transmission.

Les cours de yoga en ligne ne peuvent pas remplacer la présence physique de l'enseignant-e de yoga et des élèves et ne constituent pas une alternative équivalente.

Vous pouvez vous aussi signer la pétition :
https://www.openpetition.eu/ch/petition/online/le-yoga-presente-un-interet-direct-pour-la-sante?language=fr_FR.utf8